



La Tribune Saintannoise
Association citoyenne
22 rue des Prunelliers
56400 Sainte-Anne d'Auray

VU		REÇU LE : 21 FEV. 2015 MAIRIE DE Ste Anne d'Auray	COPIE	
Maire			1 ^{re} Adj	
DGS		2 ^{me} Adj		
Copie		3 ^{me} Adj		
ST		4 ^{me} Adj		
SU		5 ^{me} Adj		
Copie				

Sainte-Anne d'Auray, le 20/02/2015

À Monsieur le maire
Mairie de Sainte-Anne d'Auray

Objet : Défibrillateur Automatique Externe
Copie à messieurs JOUNOT et THOMAS.

Monsieur Le Maire,

Dans une démarche citoyenne, il nous semble important d'attirer votre attention sur la nécessité de déplacer un des 3 Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) pour le rendre accessible 24h sur 24h. En effet, le DAE de la salle omnisports n'est accessible qu'aux heures ouvrables, ce qui est grandement déplorable et l'argumentation ci-après tend à vous le démontrer.

La France est très en retard sur les pays anglo-saxons sur ce sujet de santé publique.

Une étude, via le Registre Électronique des Arrêts Cardiaques (REAC) de 2011 à 2013, démontre que l'utilisation d'un défibrillateur n'avoisine en France que les 1%. Les raisons résident, entre autres, dans le manque de connaissance, la peur de ne savoir faire et l'inaccessibilité. Ceci est regrettable lorsqu'on sait que ce geste peut être salvateur, à la condition qu'il soit utilisé le plus précocement possible.

En effet, une étude américaine, faite sur les casinos de Las Vegas, affiche expressément un taux de survie de 74% chez les personnes qui ont bénéficiées d'une défibrillation dans les 3 premières minutes, délai que ne peuvent atteindre les secours en France. Nous sommes les premiers maillons de la chaîne de secours, mais encore faut-il en être persuadés.

Le docteur Gordon EWY (Tucson, USA) a appelé à étendre la mise en place des DAE aux USA (pourtant déjà très répandus) et à poursuivre l'enseignement des gestes d'urgences, programme « masser uniquement » (Hands-Only-CPR) pour permettre à chacun, et à tout instant, de tenter de sauver son prochain.

Il est certes louable que la municipalité ait mis à disposition des DAE sur la commune, mais interdire indirectement l'accès à certains moments de la journée ne semble pas être une décision pertinente. Il est évident que bloquer l'accès à un DAE limite d'autant plus les possibilités de l'utiliser le cas échéant. A l'instar des deux autres DAE, nous vous demandons de bien vouloir réfléchir à un placement efficace de ce défibrillateur.

Espérant votre compréhension et votre inscription à agir pour rendre accessible ce DAE, recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Messieurs VEST, président
et GAUTHIER, vice-président
de la Tribune Saintannoise
<http://tribunesaintannoise.wix.com/sada>